

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### Convention d'occupation du domaine public

Appel à candidatures en vue de conclure une convention d'occupation du domaine public (CODP) relative à l'occupation et à l'exploitation de l'établissement dénommé « *la Forge et le Belvédère* » situé au 43-45 rue Bernard Buffet, à Paris 17<sup>e</sup>.

#### Personne publique :

Ville de Paris  
Direction des Finances et des Achats  
Service des Concessions- Pôle gestion  
7 Avenue de la Porte d'Ivry  
75013 Paris France

Courrier électronique (e-mail): [DFA-forgeetbelvedere@paris.fr](mailto:DFA-forgeetbelvedere@paris.fr)  
Téléphone : +33 142763733 / : +33 142763598

Informations complémentaires : [DFA-forgeetbelvedere@paris.fr](mailto:DFA-forgeetbelvedere@paris.fr)

Dossier de consultation : à télécharger sur <http://www.paris.fr/concessions>

#### Réception des dossiers de candidatures et offres :

Même adresse.

Horaires : lundi au vendredi 9h30 - 12h00 et 14h00 - 16h00

#### Type de personne publique et activité principale :

Collectivité territoriale  
Services généraux des administrations publiques

#### I - Objet de la convention

La convention a pour objet de confier le droit d'occuper et d'exploiter les locaux de l'établissement la Forge et le Belvédère situés 43-45 rue Bernard Buffet à Paris 17<sup>e</sup>.

#### II - Description succincte du contrat

Cette procédure est initiée à la suite de la décision du pouvoir adjudicateur en date du 27/09/2013 de déclarer infructueuse pour motif d'absence d'offre la consultation du 20/06/2013.

Dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public, l'occupant exploitera un établissement situé dans le parc Martin Luther King, parc municipal de la Ville de Paris.

L'établissement est constitué de deux bâtiments, et aura un usage restauration ouverte à tous et d'activités complémentaires de type culturelles, sportives ou récréatives. Ces activités peuvent être affectées librement dans les bâtiments mis à disposition, au choix de l'occupant.

Les spécifications techniques des bâtiments sont détaillées dans le dossier de consultation.

Le candidat pourra envisager tous les investissements qu'il jugera nécessaires pour assurer l'exploitation du lieu. Le candidat à l'exploitation pourra présenter un programme de travaux afin de rendre les lieux exploitables en conformité avec son projet.

L'occupant bénéficiera du droit d'occuper et d'exploiter le site de manière privative selon les modalités qu'il aura définies. L'occupant aura la faculté de contracter avec un ou plusieurs sous-occupants, sous réserve de l'agrément de la Ville de Paris.

La durée consentie pour le contrat est de 15 (quinze) ans.

L'occupant devra verser une redevance à la Ville de Paris en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine municipal. Cette redevance tiendra compte des avantages de toute nature procurés au titulaire du contrat du fait de l'occupation du domaine.

Une redevance variable assise sur l'activité sera attendue. Cette redevance, fondée sur le chiffre d'affaires et fixée par le candidat, ne pourra être inférieure à la redevance minimale garantie quel que soit le chiffre d'affaires réalisé.

Le candidat proposera un montant pour la redevance minimale garantie annuelle perçue par la Ville.

L'occupant devra fournir une garantie portant sur le versement de la redevance.

### **III - Quantité ou étendue globale**

Des données indicatives sont fournies dans le dossier de la consultation à télécharger à l'adresse susmentionnée.

### **IV - Modalités de remise des plis**

**Les candidatures et les offres seront remises simultanément.**

A l'appui de leur candidature et de leur offre, les candidats doivent obligatoirement produire les éléments indiqués dans le règlement de la consultation à télécharger à l'adresse susmentionnée.

### **V - Procédure**

#### **V.1) Critères d'attribution**

Les offres seront analysées sur la base des critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant d'importance :

##### Critère n° 1

L'offre financière appréciée au regard des éléments suivants :

- la proposition de redevance : le montant de la redevance minimale garantie et le ou les taux de redevance variable proposés ;
- la robustesse économique de l'offre : la viabilité économique du projet d'exploitation et les modalités de financement des investissements.

##### Critère n° 2

La qualité du projet d'exploitation, en fonction de sa capacité à contribuer au respect de la destination du lieu, à son animation, à son ouverture à un public varié et à son intégration dans son environnement.

#### **V.2) Renseignements d'ordre administratif**

V.2.1) Numéro de référence attribué au dossier : néant. \_\_\_\_\_

V.2.2) Date limite de remise des plis : **03/06/2019 à 16h00**

V.2.3) Langue pouvant être utilisée pour les candidatures : Français

### **VI - Renseignements complémentaires**

Les plis (candidatures + offres) doivent être déposés ou réceptionnés sous pli cacheté avant la date et l'heure limites à l'adresse spécifiée dans le présent avis.

Les plis devront porter la mention suivante : « Consultation pour l'exploitation de l'établissement dénommé la Forge et le Belvédère » et être revêtus de la mention " ne pas ouvrir".

Les candidatures incomplètes, c'est à dire celles ne comprenant pas tous les documents exigés dans le présent avis, seront déclarées recevables sous réserve d'une régularisation par l'envoi des pièces manquantes dans **un délai qui sera défini** par la Ville de Paris.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

La Ville pourra, au vu des offres, prendre contact avec un ou plusieurs candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile.

Elle se réserve également le droit de négocier avec les candidats.

#### **VII - Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Paris  
7 rue de Jouy -75181 Paris - France  
E-mail: [greffe.ta-paris@juram.fr](mailto:greffe.ta-paris@juram.fr)

Téléphone: +33 144594400  
Fax : +33 144594646